



PIECES ET INFORMATIONS A TRANSMETTRE POUR L'ETABLISSEMENT D'UN CONTRAT DE MARIAGE

Pour chaque époux :

- questionnaire d'état civil, à compléter directement en ligne sur votre espace client et éventuels justificatifs (jugement de divorce...);
- copie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ;
- Le cas échéant, justificatif de placement sous un régime de protection (tutelle, curatelle...);
- Livret de famille complet;

Si l'un futur époux est étranger, extrait d'acte de naissance étranger et sa traduction par un traducteur assermenté ;

Le cas échéant, copie du contrat de mariage et d'éventuel(s) changement(s) de régime matrimonial ;

Relevé d'Identité Bancaire conjointement signé (pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier).

- Certificat de coutume délivré par le Consulat et sa traduction par un traducteur assermenté ;
- Date et Commune de célébration de l'union civile ;
- Relevé d'Identité Bancaire conjointement signé (pour la restitution d'un éventuel trop-perçu lors de la clôture du dossier).

Dès réception de ces pièces et informations, nous vous adresserons votre projet de contrat de mariage et vous en préciserons également le coût détaillé.

Anticipez en contactant l'Office le plus tôt possible ; en effet, les mairies exigent fréquemment que le dossier complet leur soit adressé plusieurs semaines avant la célébration civile de l'union.